

**Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des
MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis**

184
Établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Matane
Matane
6212-03-0A1
DQ3.1

Amqui, le 3 juin 2003

Mme. Danielle Dallaire, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet: Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane
Réponses aux questions complémentaires

Madame,

Vous trouverez ci-après les réponses à certaines questions de votre correspondance du 30 mai dernier; les autres questions seront répondues par notre consultant.

Articles 22 et 23 de l'entente de constitution de la Régie / matières résiduelles provenant de l'extérieur des MRC membres.

L'article 22 prévoit que l'ajout de municipalités ou de MRC est conditionnelle à l'acceptation **unanime** des MRC membres qui peuvent fixer toutes conditions qu'elles jugent utiles. La Régie n'a adopté aucun critère pour une éventuelle demande provenant de l'extérieur des MRC membres.

L'article 23 relatif aux clients additionnels concerne les entreprises ou industries des MRC membres qui voudraient utiliser le LET. La Régie doit alors fixer les conditions d'accès de ces entreprises à titre de client.

Article 12 de l'entente de constitution de la Régie / péréquation des coûts de transport

Le coût moyen de transport est calculé en fonction d'une valeur théorique établie pour toutes les municipalités desservies par la Régie. Le mode de péréquation des coûts de transport adopté signifie que les municipalités situées les plus près du LET auront une quote-part (\$ par tonne) plus élevée que celles les plus éloignées et de façon proportionnelle à la distance à parcourir. Cette péréquation permet de réduire l'écart important entre les coûts de transport des municipalités dont certaines se situent à plus de 100 kilomètre du LET.

...2

Calcul de l'augmentation du nombre de camions

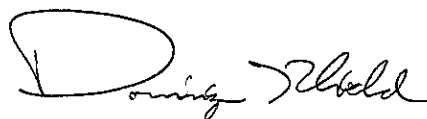
L'augmentation journalière moyenne du nombre de camions a été calculée sur une base de 5 jours par semaine. L'augmentation du volume transporté est estimée à 25 800 tonnes par année qui, répartie sur 5 jours par semaine pendant 52 semaines, représente 14 camions supplémentaires d'une capacité de 7 tonnes.

Notre estimation prévoit une moyenne de 17 camions supplémentaires pendant les jours de semaine soit un total de 34 passages aller-retour. C'est cette dernière valeur qui doit être comparée aux nombres de véhicules par jour indiqués aux enquêtes de circulation du ministère des transports du Québec.

Changement du laboratoire pour les études de sols

La première étude de sols réalisée par Génigroupe a démontré la possibilité de proposer un autre mode d'imperméabilisation que les géomembranes. Pour ce faire, il était nécessaire de réaliser des analyses supplémentaires qui ne faisaient pas partie du mandat original afin de préciser la qualité, l'uniformité et l'épaisseur de la couche d'argile. Le choix de Technosol a été fait en raison de l'urgence de faire ces forages supplémentaires avant l'hiver et pour obtenir une expertise complémentaire indépendante.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Mme. Dallaire, nos salutations distinguées.



Dominique Robichaud, ing.
Secrétaire-trésorier

c.c. M. Jean Bernier, André Simard et associés